



Distr. LIMITÉE
UNEP(DEPI) CAR WG.41/4a
10 mars 2021
Original : ANGLAIS

Cinquième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique au Protocole relatif à la Pollution provenant des substances telluriques et des activités terrestres dans la grande région Caraïbes.

En mode virtuel

Du 15 au 17 mars 2021

Stratégie et plan de travail du CAR-IMA

Plan Stratégique Long Terme 2021-2026 du CAR-IMA

Institute of Marine Affairs (IMA)

1^{er} mars 2021

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Suite à la Quinzième Réunion des Parties Contractantes à la Convention pour la Protection et la mise en valeur du milieu marin de la grande région Caraïbes, tenue à Roatan (Honduras), les 5 et 6 juin 2019, la décision a été prise de soutenir l'élargissement du champ d'action des Centres d'activités régionaux (CAR) et du Réseau d'activités régional (RAN) dans la perspective de la mise en œuvre du Protocole tellurique (LBS), et notamment en sollicitant des CAR qu'ils élaborent un plan stratégique sur 6 ans, qu'ils aident le Secrétariat en mobilisant des fonds et qu'ils élaborent de nouveaux projets et activités dans le cadre d'un plan de travail devant être approuvé par la Conférence des Parties (COP). Le document d'information présenté et qui portait sur l'élargissement du rôle des Centres d'activités régionaux (CAR) et du Réseau d'activités régional (RAN) relevait le fait que les Centres d'activités régionaux prépareraient un plan de travail et un budget semestriels détaillés pour approbation/adoption lors de la prochaine réunion programmée des Parties contractantes.

L'objectif premier du CAR consiste à fournir un soutien scientifique et technique au PNUE-CAR/UCR dans le cadre de la coordination de la mise en œuvre des dispositions de la Convention et de ses Protocoles. La création et le fonctionnement des Centres régionaux d'activités (CAR) et des réseaux régionaux des activités connexes (RAN), sont promises à devenir l'un des moyens les plus efficaces dont disposent les Gouvernements et les Organisations partenaires au Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) pour la mise en œuvre des mesures basées sur la coopération d'une part et sur les programmes pertinents de la Convention de Carthagène et ses Protocoles d'autre part. De façon générale, les CAR et les RAN constituent un cadre institutionnel de coopération technique réunissant des institutions régionales et nationales, sélectionnées dans le but de coordonner la mise en œuvre des activités du PEC de manière systématique.

Le plan stratégique actuel de l'Institut IMA au titre de la période 2019-2024 ne donne pas suffisamment d'informations sur son opérationnalisation en tant que CAR. Le document indique dans les Objectifs stratégiques organisationnels la nécessité de « Créer de la valeur sur le long terme en ce qui concerne le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à travers son Centre d'activité régional (CAR) rattaché au Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) du PNUE, en honorant au moins 60 % des obligations de l'Institut envers le CAR par étapes sur une période de deux ans. » Le plan stratégique 2019-2024 actuel indique en outre « D'élargir la capacité de recherche de l'organisation en accédant à des subventions de sorte qu'elles comptent au moins pour 60 % de son budget de recherche (10 % les deux premières années, 20 % la troisième année et 40 % à la fin de la période stratégique quinquennale). Réduction des coûts opérationnels de 15 % grâce à une approche fondée sur le rapport qualité-prix et à l'optimisation des ressources disponibles. »

Dans le sillage de la conjoncture économique mondiale des deux dernières années, marquée par le ralentissement de l'économie mondiale d'une part et la baisse des prix des

hydrocarbures d'autre part, l'IMA a vu se réduire de 40 % ses allocations et elle a par conséquent gelé toute embauche à de nouveaux postes et le pourvoi des postes vacants des. Ces contraintes économiques auraient un impact sur la mise en œuvre des activités du CAR, raison pour laquelle une nouvelle stratégie doit donc être élaborée. Un objectif à hauteur de 60 % des engagements de l'Institut peut sembler trop ambitieux ; une approche par phase est donc nécessaire.

L'approche adoptée par le CAR-IMA est définie sur le court (1-2 ans, 20 %), le moyen (2-4 ans, 40 %) et le long terme (4-6 ans, 60 %) en vue de la mise en œuvre de la stratégie du CAR-IMA.

Un plan de travail biennal sera élaboré et les projets seront axés sur les domaines de recherche fondamentaux de la stratégie du PEC. Le CAR-IMA continuera à contribuer en nature dans le cadre des projets financés à petite échelle avec le CAR/PNUÉ et cherchera à obtenir des subventions provenant d'autres sources.

L'IMA reçoit l'essentiel de son financement du Gouvernement. Cependant, l'incertitude inhérente au financement de source gouvernementale, telle que prévue dans le Poste des dépenses, continue d'être une faiblesse à laquelle l'IMA devrait répondre. L'IMA propose donc d'augmenter sa contribution au cours de la période partant du déficit annuel constaté de 40 % (à partir de 2019) du montant financement de sources gouvernementales qu'il devra combler à travers un élargissement du portefeuille projets de recherche financés par des subventions ou des bailleurs, tels que générés par le CAR-IMA et/ou la création d'une unité commerciale, la vente de produits issus des activités de recherche, et le mécénat en ce qui concerne certains aspects de fonctionnement tels que des locaux pour laboratoires ou des équipements de laboratoire.

En raison de l'impact de la pandémie à COVID-19 sur l'année 2020 et des retards inhérents aux travaux et aux activités, un projet de stratégie à long terme a été élaboré. L'élaboration, les progrès et les contributions à ce plan stratégique devraient avoir lieu au cours de la réunion scientifique et technique de la Convention.

1. Introduction

Contexte et historique de l'IMA

L'Institut des affaires maritimes (IMA) est un organisme multidisciplinaire de recherche marine créé dans le but de mener des études interdisciplinaires. L'IMA a été créée par la Loi No 15 du Parlement de 1976, Chap. 37:0. Il est devenu opérationnel en 1978. Cette Loi a été modifiée en 1990 (Loi n° 13 de 1990) et amendée à nouveau en 1996 afin de permettre à l'IMA de réaliser son objectif premier qui consiste à mener et à promouvoir la recherche et apporter une assistance-conseil en vue d'aider à la gestion durable des zones côtières et marines, ainsi que des ressources de Trinité-et-Tobago.

L'IMA est la seule organisation multidisciplinaire de recherche côtière, marine et environnementale de ce type dans la région CARICOM et, par conséquent, est en mesure d'étendre ses services à d'autres pays des Caraïbes selon les besoins. L'Institut est officiellement reconnu comme le Centre régional de télédétection et de géomatique et comme l'un des deux Centres d'activités régionaux (CAR) rattachés au Protocole LBS.

Selon le Plan stratégique de recherche de l'IMA pour la période 2019-2024, l'Institut a défini quatre priorités stratégiques de recherche :

Amélioration de la valeur apportée à long terme par les parties prenantes grâce à un cadrage avec la Vision 2030 et à la promotion de la recherche interdisciplinaire ainsi que des liens avec le secteur industriel ;
Croissance et diversité des sources de financement de la recherche grâce aux subventions et au mécénat d'entreprises ;
Réduction des coûts opérationnels et optimisation des ressources afin de dégager de la valeur ;
Renforcement de l'engagement extérieur.

Tout au long de la période en cours (2021), l'IMA envisage de remplir sa Mission et son mandat auprès du gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago, du ministère de la planification et du développement et de la population de Trinité-et-Tobago en entreprenant des recherches appliquées à l'environnement marin côtier qui soient en phase avec les politiques et pertinentes par rapport à celles-ci, en tirant notamment parti des technologies de pointe dans le secteur. Le Plan stratégique de recherche 2019-2024 de l'IMA sera complété par le Plan stratégique à long terme sur six ans et le mandat régional des CAR, tout en contribuant à la réalisation de la Vision 2030 de Trinité-et-Tobago en collectant et en analysant des données qui contribueraient à l'identification des types d'indicateurs. Cette disposition est justifiée pour une prise de décisions fondées sur des données factuelles recueillies sur le milieu marin et la sphère côtière d'une part, et utile pour l'identification des interventions appropriées qui traitent de la question du développement relativement à l'interaction humaine avec le milieu marin et la formulation de projets et de programmes en partenariat avec les parties prenantes nationales et internationales afin de combler les lacunes en matière de développement telles qu'identifiées aux niveaux mondial, régional, national et local d'autre part. Compte tenu de la situation économique qui prévaut en 2021 et de la réduction annuelle d'environ 7 % des allocations des fonds provenant des sources gouvernementales, les projets sont rationalisés et arrimés aux projets de portée régionale. Certains des projets fondamentaux de recherche financés par des sources gouvernementales sont rationalisés par une réduction des coûts liés à l'échantillonnage.

IMA : vision, mission et mandat

Déclaration de Vision :

Être le Centre d'excellence en matière de Recherche scientifique marine dans la Région des Caraïbes (telle que revue en 2018).

Déclaration de Mission :

L'IMA a été créé en vertu des dispositions du chapitre 37:01 (telles qu'amendées) des lois de la République de Trinité-et-Tobago avec pour objectif principal de mener et de promouvoir la recherche ainsi que fournir une expertise-conseils dans le but d'apporter un appui à la gestion durable des ressources côtières et marines de Trinité-et-Tobago. L'IMA est la seule organisation multidisciplinaire de son genre en matière de recherche côtière, marine et environnementale

dans la région CARICOM et, à ce titre est en mesure d'étendre ses services à d'autres pays des Caraïbes le cas échéant.

Mandat :

L'IMA a vocation à recueillir, analyser et diffuser les données et informations relatives aux mutations économiques, technologiques, environnementales, sociales et juridiques dans le domaine des affaires marines en général d'une part, et à formuler et mettre en œuvre des programmes/projets spécifiques aux fins d'atteindre ses objectifs généraux d'autre part.

Les objectifs assignés à l'IMA tels que le stipulent les dispositions de la Loi de 1990 (et modifiée en 1996) sont les suivants :

Élaborer et mettre en œuvre des programmes et des projets qui traduisent les politiques marines et connexes du gouvernement en activités contribuant au développement national ;

Élaborer et exécuter des programmes et des projets qui favorisent et encouragent la collaboration régionale et internationale en matière de mise en valeur des zones marines et autres zones connexes à cet environnement ;

Promouvoir la compréhension et l'appréciation par le public de tous les aspects liés à l'environnement marin et à l'environnement adjacent ;

Stimuler et faire progresser la recherche scientifique marine à Trinité-et-Tobago ;

Promouvoir l'utilisation et la conservation des ressources marines au profit du bien être économique et social de Trinité-et-Tobago et Mettre en œuvre toutes les actions jugées connexes ou contribuant à l'atteinte d'un ou des objectifs visés plus haut.

Les fonctions de l'IMA telles qu'énoncées dans la Loi portant création de l'IMA (1990) (modifiée en 1996) sont les suivantes :

Mener des travaux de recherche-développement relatifs aux ressources marines et aux ressources connexes de Trinité-et-Tobago, des Caraïbes et des régions environnantes ;

Mener des travaux de recherche-développement portant sur le milieu marin et d'autres domaines ayant un impact sur l'environnement de Trinité-et-Tobago, des Caraïbes et des régions environnantes ;

Étudier les multiples valorisations de la mer et des zones côtières, les ressources et le potentiel d'utilisation à Trinité-et-Tobago, dans les Caraïbes et dans les régions adjacentes et évaluer ainsi que promouvoir de telles études afin de réduire au minimum les conflits pouvant résulter de ces utilisations ;

Mettre en place au sein de l'IMA un Centre d'Information pour la collecte et la diffusion de l'actualité économique, sociale, technologique, environnementale et juridique dans les zones marines et côtières des Caraïbes et les régions environnantes ;

Fournir des informations et des conseils au Gouvernement dans la formulation de politiques relatives aux aspects marins et autres aspects connexes de l'environnement ;

Répondre aux requêtes d'informations et aux questions techniques des organes directeurs du Gouvernement, des organisations du secteur privé et des particuliers ;

Organiser des cours de formation et des projets qui favorisent et encouragent la collaboration régionale et internationale dans la mise en valeur du milieu marin et de l'environnement connexe ;

Conseiller en matière de mise en valeur et d'utilisation optimale du potentiel des ressources marines et côtières de Trinité-et-Tobago ;

Prendre les mesures nécessaires ou opportunes en vue de la bonne exécution de ses fonctions.

Aperçu des Programmes de Recherche en cours à l'IMA

Objectif de la Recherche :

Renforcer le lien entre la science et les politiques en menant des recherches appliquées au milieu côtier et marin en vue d'aider à la prise de décisions efficaces, aux fins de réaliser le développement durable et générer des outils de connaissances pour l'éducation et la sensibilisation du public.

Objectifs :

Suivre l'état du littoral et des écosystèmes côtiers et produire des rapports biennaux sur l'état du milieu marin ;

Mener des recherches appliquées et innovantes sur les impacts des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, ainsi que sur la pollution terrestre et marine, la conservation de la biodiversité, la sécurité alimentaire, la création de moyens de subsistance durables pour les communautés côtières et la publication des résultats ;

Générer des outils de connaissances pour l'éducation et la sensibilisation du public ;

S'acquitter du mandat régional en tant que Centre d'activité régional pour les Caraïbes anglophones en ce qui concerne le Protocole tellurique (LBS) de lutte contre la pollution ;

Le programme de recherche de l'IMA veillera à ce que ses réalisations soient alignées sur la Vision GORTT 2030-Thème V :

Initiatives stratégiques en harmonie avec le renforcement des systèmes de gouvernance et de gestion environnementale ;

Réduction de l'empreinte carbone ;

Évaluation de la vulnérabilité aux effets des changements climatiques ;

Création de systèmes intégrés de gestion des déchets et de la pollution ;

Amélioration de la gestion des ressources naturelles.

Cinq grands domaines de recherche stratégiques ont été identifiés et concourent à la réalisation des cibles de l'Objectif de développement durable (ODD) # 14 relative à la vie aquatique :

Évaluation des systèmes écologiques marins, de leur biodiversité, de leurs processus écologiques et de leur fonctionnement afin de fournir des conseils sur les initiatives de conservation, y compris les plans de restauration ;

Évaluation des processus géophysiques et chimiques à l'œuvre dans le milieu côtier et marin, et évaluation des divers impacts des influences anthropiques et naturelles sur le milieu côtier et marin ;

Soutenir la mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée des zones côtières et l'élaboration de plans régionaux de GIZC qui favoriseraient les approches de gestion écosystémique ;

Soutenir la production alimentaire par des initiatives de conservation des écosystèmes et la mariculture ;

Évaluation des vulnérabilités des ressources non vivantes et vivantes de la zone côtière face aux impacts des changements climatiques afin de fournir une expertise-conseils en matière de renforcement de la résilience côtière.

Les objectifs fixés dans le cadre des grands domaines de recherche stratégiques doivent être atteints à travers les activités liées aux programmes de recherche de l'IMA dans les domaines suivants :

Biodiversité et Écologie (B & E)

Océanographie et Processus Côtiers (OCP)

Pêches et Aquaculture (F & ARP)
Programme Qualité de l'environnement (PEQ)

Recherche sur la gouvernance et les politiques de gestion de l'environnement marin
Géomatique et Télédétection

2.0 Contexte historique de la création de l'IMA en tant que CAR

Le 4 avril 2018, l'honorable Ministre de la planification et du développement, Mme Camille Robinson-Regis de Trinité-et-Tobago et Dr. Lorna Innis, Coordinatrice du Secrétariat à la Convention de Carthagène de l'ONU-Environnement, ont officiellement signé un accord en vue de la reconnaissance de l'IMA comme CAR rattaché au Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC), programme sous-régional du PNUE. Toutefois, l'IMA assume « de facto » diverses fonctions et responsabilités au titre de CAR-LBS depuis 2002. Ces activités sont détaillées dans les rapports biennaux du CAR à la Convention et sont menées en appui aux grands axes du Plan de travail PNUE-CAR/UCR, à savoir :

Appui à la coordination et à la gestion des programmes

- Accueil des Ateliers et des Formations.
- Soutien aux activités favorisant la ratification et la mise en œuvre du Protocole LBS
- Production de DVD promotionnels relatifs au Protocole LBS.
- Accueil de l'Atelier régional organisé en vue du lancement de la Plate-forme caribéenne du Partenariat mondial pour la gestion des nutriments polluants

Gestion des sources de pollution telluriques et marines

- Participation aux Ateliers et aux Formations
- Mise en œuvre du suivi et de l'évaluation. Contributions en données environnementales.
- Soutien à la Stratégie régionale de réduction de la pollution liée aux polluants nutriments et appui au Plan d'action
- Appui à l'élaboration du Rapport SOCAR.
- Soutien au STAC.
- Appui apporté au Groupe de travail sur le suivi et l'évaluation ainsi que son sous-groupe sur les données.
- Gestion des connaissances et informations et communication
- Production d'un DVD pour l'éducation du public et sa sensibilisation par rapport au travail du PEC.
- Rédaction et publication d'un article en ligne sur le site du PEC, relatif à la gestion écosystémique.
- Conception et développement de cartes SIG, des supports infographiques ainsi que des outils destinés aux activités de promotion et de sensibilisation relatives au Protocole LBS

La mise en place des CAR et des RAN a été initialement proposée aux Gouvernements membres du PEC et acceptée par ceux-ci en 1992 lors de la Sixième Réunion intergouvernementale au

cours de laquelle le Document conceptuel de 1992 (UNEP(OCA)/CAR WG. 10/3) avait été présenté et adopté. Les Orientations du réseau RAN du CAR, adoptées en vertu de la Décision IV.1 de la Treizième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) et de la Dixième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la grande région Caraïbes, tenue en septembre 2008 à Antigua-et-Barbuda, donnent des directives spécifiques par rapport à la mise en place et au fonctionnement des CAR et RAN dans le cadre de la Convention de Carthagène. Ces orientations visent à aider les Parties contractantes, les autres gouvernements participants, les organisations ou institutions responsables des CAR et des RAN (existants ou proposés), et le Secrétariat à la Convention de Carthagène à évaluer l'administration et la mise en œuvre des CAR et des RAN existants d'une part, et à évaluer d'autre part les nouvelles propositions de CAR et de RAN au fur et à mesure qu'elles sont faites. Ces directives ont valeur de recommandation et ne sont aucunement contraignantes au regard du droit international.

Conformément à la décision IX de la Dixième Réunion intergouvernementale tenue du 7 au 11 mai 2002, deux CAR ont été créés en vue de soutenir le Protocole relatif à la Pollution provenant des sources telluriques et des activités terrestres. Ceux-ci ont été mis en place au sein des institutions existantes que sont le Centro de Ingeniería y Manejo Ambiental de Bahías y Costas (CIMAB) à Cuba et de l'Institut of Marine Affairs (IMA) à Trinité-et-Tobago.

La deuxième Réunion du Comité scientifique technique et consultatif intérimaire (ISTAC) du Protocole tellurique, tenue du 12 au 16 mai 2003 à Managua (Nicaragua), a décidé de la création d'un Comité directeur pour les CAR-LBS et a statué en ce qui concerne sa composition, son mandat ainsi que des exigences auxquelles ils devront satisfaire en matière de présentation de rapports. Les retards accusés dans la signature officielle des accords de siège ont retardé l'opérationnalisation de ces comités directeurs.

3. Objectifs de l'IMA en tant que CAR-LBS

L'objectif principal de l'Institut consiste à fournir un appui scientifique et technique au CAR/UCR du PNUE en ce qui concerne la coordination de la mise en œuvre de la Convention, de ses Protocoles ainsi que d'autres instruments associés, notamment :

(a) Aider le CAR/l'UCR du PNUE à définir et à identifier des sources potentielles de financement afin d'assurer la mise en œuvre des dispositions de la Convention/du Protocole.

(b) Faciliter la fourniture de toute assistance technique et scientifique (expertise, prestations de services par les consultants) aux Parties contractantes et aux autres gouvernements, le cas échéant ;

- (c) Promouvoir la mise en œuvre d'activités spécifiques, individuellement ou conjointement, en coopération avec, par exemple, les institutions spécialisées des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales ;
- (d) Encourager la coopération scientifique et technique avec des institutions telles que les agences spécialisées des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales ;
- (e) Promouvoir la coopération dans le domaine de la recherche et en matière de besoins en suivi-évaluation pour la région.

Fonctionnement de l'IMA en tant que CAR-LBS

Au cours de la période de six ans telle que planifiée, le CAR-IMA s'attellera à assurer la supervision générale, l'orientation technique et le contrôle administratif au titre de la mise en œuvre d'activités spécifiques et sélectionnées en application du Protocole LBS et de sa Convention telles qu'assignées par les Parties contractantes au CAR par l'intermédiaire du CAR/UCR du PNUE. De façon plus spécifique, le CAR-IMA veillera à :

- (a) Superviser et coordonner la mise en œuvre des activités dans le cadre des projets spécifiques et telles qu'approuvées par les Parties contractantes à la Convention de Carthagène (« Parties contractantes ») de concert avec le CAR/UCR du PNUE ;
- (b) Aider, aux niveaux scientifique et technique, à la coordination de la mise en œuvre d'activités spécifiques en appui à la Convention et à ses Protocoles associés ;
- (c) Apporter un soutien administratif dans la mise en œuvre des activités de projet ;
- (d) Aider à identifier les institutions et les experts dont la compétence est requise pour la mise en œuvre du programme et l'élaboration d'arrangements et de contrats de sous-traitance nécessaires à la mise en œuvre avec les institutions ou les individus parties prenantes ;
- (e) Fournir une assistance et une expertise-conseils au PNUE-CAR/UCR sur des questions techniques spécifiques et l'élaboration du programme ;
- (f) Partager les informations avec le CAR/UCR du PNUE et les Institutions régionales ;
- (g) Fournir une assistance technique, apporter aux sous-programmes du PEC une contribution en formation et en recherche ;

Directives stratégiques du CAR-IMA

Les directives stratégiques en vue du lancement d'un plan stratégique semestriel pour la période 2021-2026 reposeraient sur le soutien du CAR/UCR du PNUE en tant que CAR et sur un alignement sur la stratégie du PEC telle que revue.

Vision et Mission de la Stratégie du PEC

i) Vision : Des écosystèmes côtiers et marins sains de la grande région Caraïbes offrant un approvisionnement sûr en biens et services écosystémiques pour le bien-être et les moyens de subsistance de l'Homme.

(ii) Mission : Faciliter la gestion intégrée des écosystèmes grâce au contrôle, à la réduction et à la prévention de la pollution marine ainsi que la protection, l'utilisation durable et la restauration des ressources et habitats côtiers et marins.

La stratégie mise à jour du PEC pourrait servir de base à la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre d'approches axées sur les économies océaniques et les stratégies de l'économie bleue. Cette stratégie facilitera une approche plus intégrée de la mise en œuvre des programmes relatifs à la pollution et à la biodiversité marine en appui à la mise en œuvre de la Convention de Carthagène, de ses Protocoles et des engagements régionaux et mondiaux connexes. La mise en œuvre de programmes sur la pollution, la biodiversité marine et la gestion des connaissances et le secrétariat de la communication constitueront la base principale de la mise en œuvre de la stratégie du CEP.

5. Défis de l'environnement marin de la grande région Caraïbes

La superficie de la grande région Caraïbes est estimée à environ 3,3 million de km², avec une profondeur moyenne de 2 200 m et une longueur côtière de 55 383 km. Le ratio côte/superficie (km/km²) représente le double de la moyenne mondiale, ce qui souligne l'importance de la gestion côtière pour la région. Avec plus de 40 millions de personnes vivant à moins de 10 km du littoral, les activités humaines menaceraient les deux tiers des récifs coralliens des Caraïbes, tandis que le tiers restant serait à haut risque. Les principaux secteurs économiques, notamment le tourisme, la pêche, le transport maritime et le commerce, sont tous inextricablement liés à la mer des Caraïbes. Une estimation prudente des revenus bruts générés en 2012 par l'économie océanique dans les Caraïbes était de 407 milliards USD et de 53 milliards USD pour les États et territoires insulaires (Patil et al., 2016). L'environnement côtier et marin est partie intégrante des valeurs économiques, récréatives, culturelle et spirituelle de la grande région Caraïbes et de ses peuples. Cependant, la capacité du milieu marin à fournir des biens et des services qui soutiennent les moyens de subsistance et sous-tendent le développement socio-économique et le bien-être est de plus en plus affectée par les activités

marines et terrestres, notamment par des phénomènes mondiaux tels que les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer. La croissance démographique, l'urbanisation anarchique et des modes de production et de consommation irrationnels entraînent des pressions sans précédent sur l'environnement marin. Des preuves irréfutables confirment le fait que la pollution, en particulier d'origine tellurique, constitue une menace grave et omniprésente pour les écosystèmes marins ainsi que pour la santé humaine, les moyens de subsistance et les économies de la grande région Caraïbes (PEC- PNUE, 2019). Selon le Groupe mixte d'experts des Nations Unies sur les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin (GESAMP), 80 % de la pollution marine provient de sources telluriques. Cette pollution comprend les déchets solides, les eaux usées domestiques et industrielles, les plastiques, les polluants nutritifs, les sédiments et les sous-produits toxiques de diverses industries, y compris du secteur de l'exploitation minière et de la prospection pétrolière.

En raison des nombreux défis auxquels est confronté le milieu marin dans la grande région Caraïbes, la compréhension des processus et des menaces auxquels sont confrontés les systèmes marins permet au CAR-IMA de contribuer à l'élaboration des meilleures pratiques de gestion des ressources marines. L'évaluation et le suivi viseront à promouvoir des eaux côtières saines, les écosystèmes et les ressources qui leur sont associés, ainsi qu'à soutenir le développement durable des biens et services dérivés des écosystèmes marins de la grande région Caraïbes.

6. Objectifs stratégiques

Les quatre objectifs stratégiques de la Stratégie du CAR-IMA reflètent la stratégie du PEC et se résument comme suit :

(a) Objectif stratégique 1 : favoriser les prises de décisions et l'élaboration des politiques au niveau régional et national en vue d'améliorer la gestion des ressources côtières et marines de la grande région Caraïbes – Gestion des connaissances et informations et communication.

(b) Objectif stratégique 2 : Accroître l'utilisation des outils novateurs de prévention et de réduction de la pollution, l'utilisation des technologies novatrices/adéquates, y compris les approches spécifiques de l'économie circulaire, les déchets en tant que ressource ainsi que la consommation et la production durables – Prévention, réduction et maîtrise de la pollution ;

(c) Objectif stratégique 3 : politiques de soutien, stratégies et plans d'action favorisant la gestion intégrée et l'exploitation durable des ressources marines et côtières ; – Gestion et conservation de la biodiversité marine ;

(d) Objectif stratégique 4 : mettre en œuvre une politique, une loi, et des programmes de financement institutionnels novateurs ; des projets, des instruments et des initiatives afin de faciliter une transition vers des économies océaniques durables – Économies fondées sur des ressources océaniques ;

Sont ci-dessous résumés, les domaines requérant une attention particulière pour chaque Objectif stratégique.

Objectif stratégique 1 : favoriser les prises de décisions et l'élaboration des politiques régionales et nationales en vue d'améliorer la gestion des ressources côtières et marines de la grande région Caraïbes – **Gestion des connaissances et informations et communication.**

Le CAR-IMA cherchera à aider les pays à élaborer leurs programmes de suivi et d'évaluation et à fournir des données de qualité. L'évaluation scientifique du fonctionnement des écosystèmes côtiers et marins ainsi que des pressions et facteurs entraînant des changements dans leur santé permettra de guider élaboration de politiques nationales et régionales adéquates afin de faire face à ces pressions et facteurs. Cet objectif sera atteint grâce à une augmentation de la production, de la diffusion et de l'utilisation de données et d'informations de qualité et travers des processus pleinement participatifs. À travers son programme d'éducation et de sensibilisation du public (CETA) et en étroite coordination avec les programmes techniques sur la pollution et la biodiversité marine, le CAR-IMA soutiendra la production et la diffusion de données et d'informations à l'intention de publics ciblés.

Cette action aidera les Parties contractantes à s'acquitter de leur obligation de communication et d'information en vue de la mise en application du Protocole LBS et à fournir des données de suivi au PNUE dans le cadre du suivi mondial des cibles 14.1., 14.2 et 14.5 et en veillant à ce que les données et informations issues de la grande région Caraïbes contribuent à l'élaboration des rapports nationaux volontaires à créer des bases de données relatives aux ODD.

Objectif stratégique 2 : accroître l'utilisation des outils innovants de réduction et de prévention de la pollution, les technologies innovantes /adéquates y compris l'application des approches d'économie circulaire, l'utilisation des déchets comme ressources pour une production et une consommation durables (**maîtrise, réduction et prévention de la pollution**) ;

En ce qui concerne la prévention, la maîtrise et la réduction de la pollution d'origine tellurique et marine, le CAR-IMA s'attellera à mener des projets témoins dans certains pays afin d'évaluer les niveaux de pollution et tirer parti des technologies, des outils ainsi que des mécanismes novateurs conduisant à une réduction progressive de la pollution et ayant un impact positif sur l'état de l'environnement. Les sites de ces projets témoins seront choisis parmi les sites de certains pays spécifiques, sur la base d'évaluations environnementales antérieures menées dans le cadre des travaux SOCAR (PNUE PEC, 2019), et du récent Projet de stratégie et de Plan d'action de réduction de la pollution liée aux nutriments et qui devrait permettre de réduire la

pollution en milieu côtier et marin. Une telle initiative aidera les Parties contractantes à s'acquitter de leurs obligations spécifiques au titre du Protocole LBS.

Objectif stratégique 3: politiques de soutien, stratégies et plans d'action favorisant la gestion intégrée et l'exploitation durable des ressources **marines et côtières** ; — **gestion et préservation de la biodiversité marine**

Le CAR-IMA travaillera à promouvoir des approches de gestion fondées sur l'écosystème et visant à gérer de manière intégrée et rationnelle les utilisations humaines et leurs impacts cumulés sur le fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers du point de vue écologique, plutôt que de se cantonner aux questions d'ordre juridictionnel. Les enseignements tirés et les recommandations émises seront partagés entre pays sur la base de l'expérience acquise lors de projets antérieurs sur des sites de démonstration aux fins d'une mise en œuvre et d'une mise à l'échelle dans la zone des Grands écosystèmes marins du Plateau Nord-Bésil et de la grande région Caraïbes.

Les services écosystémiques marins et côtiers sont menacés par les activités humaines qui dégradent la santé et le fonctionnement des écosystèmes. Les politiques sectorielles et des dispositifs de gestion non coordonnés ne font qu'exacerber la situation. Il est possible de concilier les avantages générés par diverses activités humaines et leurs impacts environnementaux cumulatifs. Des politiques et une gestion intégrée transversale peuvent permettre de réduire les impacts sectoriels indésirables et favoriser une utilisation durable du système dans son ensemble, en équilibrant la fourniture de services écosystémiques et leurs différents utilisateurs à des échelles spatiales adéquates. La gestion écosystémique des zones côtières et la planification des aires marines constituent une approche clé en vue pour l'utilisation à long-terme des services écosystémiques et la résilience face aux changements qui affectent l'environnement.

Objectif stratégique 4 : mettre en œuvre une politique, une loi, et des programmes de financement institutionnels et innovants ; des projets, des instruments et des initiatives afin de faciliter une transition vers des économies fondées sur des ressources océaniques durables — **y compris les différents secteurs de l'économie bleue.**

Les investissements conventionnels dans l'économie océanique ont souvent eu des effets négatifs et des externalités, nuisant à la santé des écosystèmes marins et côtiers. Les investissements durables doivent atteindre le triple résultat qui consiste à avoir retombées sur les plans environnemental, social et économique. Grâce à cette approche, l'impact escompté sera des écosystèmes marins et côtiers sains et productifs, et une contribution à la création d'emplois, à la création des entreprises et à une croissance économique soutenue. Afin d'obtenir des résultats économiques qui soient durables tout en protégeant la santé humaine

et les biens et services générés par les écosystèmes marins et côtiers, une priorité absolue doit être accordée à la conservation des écosystèmes océaniques et côtiers dans un état sain et résilient.

Ces quatre objectifs stratégiques orienteront les objectifs spécifiques des programmes de lutte contre la pollution et de la biodiversité marine du Secrétariat auxquels le CAR-IMA contribuera par ailleurs afin de permettre une exécution plus intégrée des plans de travail et des budgets biennaux.

L'approche adoptée par le CAR-IMA s'appuie sur une démarche à court (1-2 ans), moyen (4 ans) et long terme (6) adoptée dans la mise en œuvre de la stratégie. L'élaboration de cette stratégie est en cours.

À court terme, le CAR-IMA mettra en œuvre une approche progressive visant à impliquer le personnel clé sur la base d'un temps d'activité de 10 à 20% consacré au projet à l'échelle nationale et régionale. Un plan de travail biennal sera élaboré et le projet sera réalisé sur la base des domaines de recherche stratégiques de la Stratégie du PEC. Le CAR-IMA continuera à contribuer en nature dans le cadre des projets financés à petite échelle avec le CAR/PNUÉ et cherchera à obtenir des subventions provenant d'autres sources.

L'Annexe 1 énumère les Projets et Activités potentiels du CAR-IMA au titre du Programme de travail 2021-2022.

7. Domaines stratégiques clés fondés sur le mandat régional du CAR-IMA

Afin de veiller à ce que l'IMA soit pleinement dévoué à répondre aux besoins inhérents à son mandat régional en tant que Centre d'activités régional, l'Institut interviendra dans certains domaines stratégiques clés au cours de la période 2021-2026 telle que planifiée en tirant parti des forces existantes de l'institution tout en remédiant aux faiblesses et en s'attaquant aux menaces (économiques et financières). Parmi les principaux domaines stratégiques figurent les éléments tels que :

- 1. Alignement du Programme ;**
- 2. Gestion des ressources humaines et stratégie de mobilisation ;**
- 3. Génération des revenus ;**
- 4. Réseautage et établissement des partenariats avec les agences ;**
- 5. Relations publiques ; amélioration de l'image de marque et marketing ;**

Dans l'application des éléments de ces domaines stratégiques, les facteurs critiques de succès sont décrits dans le Tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 : Facteurs de succès critiques pertinents au Mandat régional du CAR-IMA.

Domaines stratégiques clés	Facteurs critiques de succès
Alignement du Programme	<p>Alignement des programmes de recherche de l'IMA aux fins de répondre aux besoins et objectifs régionaux.</p> <p>Vision partagée entre le mandat national de l'IMA et le mandat régional en tant que CAR.</p> <p>Pertinence des programmes de recherche, réduction des coûts et alignement avec la mission du CAR-IMA.</p> <p>Un alignement de la culture organisationnelle visant à atteindre des objectifs communs, une vision et une mission communes.</p> <p>Faire de l'IMA un acteur de référence dans son domaine, plus efficace, flexible et professionnelle dans ses opérations</p> <p>Intégration d'objectifs spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et opportuns (SMART) dans le cadre des projets.</p> <p>Alignement des programmes de recherche de l'IMA aux fins de répondre aux besoins et objectifs nationaux/régionaux.</p> <p>Générer des revenus grâce à des subventions externes et réduire la dépendance vis-à-vis des sources gouvernementales.</p> <p>Vision partagée entre la direction de l'IMA et le Conseil des gouverneurs.</p>
Gestion des ressources humaines et stratégie de mobilisation	<p>Mise en place prochaine d'une structure du CAR au sein de l'organisation et alignement de la structure avec celle en place.</p> <p>Pouvoir les postes qui constituent le CAR.</p> <p>Nomination au poste de directeur du CAR et réduction des risques de conflits.</p> <p>Attirer et conserver une base solide de talents au service du CAR</p> <p>Recrutement de personnel de recherche qualifié et expérimenté.</p> <p>Stratégie pour les coûts en nature et l'amélioration des formules de rémunération.</p>
Génération de revenus	<p>L'ensemble des compétences requises pour le marketing et l'obtention de subventions</p> <p>Formation au financement par les subventions</p>
Réseautage et établissement de relations	<p>Développement de réseaux solides et de partenaires de co-investissement</p>
Relations publiques, amélioration de l'image et marketing	<p>Amélioration des relations entre le CAR-IMA et ses parties prenantes régionales</p> <p>Réactivité de l'IMA aux besoins des parties prenantes régionales en ce qui concerne le mandat de la Convention et des Protocoles.</p> <p>Retour d'information entre l'IMA et ses parties prenantes</p> <p>Des processus solides en matière d'éducation du public</p> <p>Bonne réputation/développement de la marque</p>

8. Renfort en ressources humaines

Sur la base du plan stratégique à long terme du CAR-IMA, le renfort en ressources humaines, partant de sa situation actuelle (Tableau 2), sera davantage consolidé, ce qui nécessite un plan financier et une proposition de mise en œuvre.

En 2021, 30 employés au total ont été engagés dans la recherche sur un total général de 80. Parmi ces chercheurs, 5 sont des diplômés d'études supérieures au niveau doctorat, 10 niveau Masters, et 10 titulaires de Licence es science ainsi que 5 au niveau baccalauréat.

Tableau 2 : Effectif des ressources humaines de l'IMA tels qu'approuvés (1998)

Disponibilité en ressources humaines	
<u>Département</u>	<u>Effectif approuvé 1998</u>
Direction	6
Programmes de recherche	46
Laboratoire d'analyse	6
Technologie de l'information	2
Géomatique	0
Ressources humaines	2
Information/Éducation/Relations publiques/ Marketing	9
Conseils et Ventes	1
Opérations et Services d'appui	18
Comptabilité et Administration	11
Total	101

9. Proposition de Financement

Revenu

L'IMA reçoit l'essentiel de son financement du Gouvernement. Cependant, l'incertitude inhérente au financement de source gouvernementale, telle que prévue dans le Poste des dépenses, continue d'être une faiblesse à laquelle l'IMA devrait répondre. L'IMA propose d'augmenter sa contribution au cours de la période partant du déficit alloué de 40 %, objectif qu'il devrait atteindre grâce à l'élargissement du portefeuille des projets de recherche financés par des subventions/bailleurs, tels que générés par le CAR-IMA et/ou la création d'une unité commerciale, la vente de produits dérivés d'activités de recherche et le mécénat à travers des sponsors pour certains aspects opérationnels tels que les locaux ou équipements de laboratoires

Dépenses en capital

Les dépenses en capital sont pourvues par diverses sources. Les principaux équipements sont pourvus grâce au financement du Programme d'investissement du secteur public par le

Gouvernement dans le cadre de projets spécifiques. D'autres acquisitions découlent de l'usage des fonds mobilisés dans le cadre des projets de prestation de services par des consultants ainsi que le financement de contrepartie sur la base des projets sponsorisés ou des projets financés par des subventions. L'achèvement de la construction des nouveaux locaux de l'IMA représente le plus important projet d'immobilisations. Il est possible que les subventions contribuent au renforcement des capacités en matière d'équipement de laboratoire.

Dépenses courantes

L'IMA reconnaît qu'il est nécessaire d'attirer et de retenir du personnel professionnel qualifié. Pour ce faire, l'IMA s'attend à devoir améliorer les rémunérations de son personnel en général et celles de ses administrateurs. Les coûts liés à l'entretien ainsi que les services publics et les autres coûts vont augmenter en raison de la mise en service des nouveaux locaux.

Il est prévu que, sur la base du programme de recherche proposé, le budget alloué à l'équipement et aux fournitures augmente sensiblement d'ici la fin de la période.

Sur la base du fonctionnement de l'IMA, un montant annuel de 5,2 millions USD en dépenses courantes est nécessaire par an pour mener à bien les projets de recherche actuels tandis que le budget alloué à la dotation en personnel à affecter à ces projets présente un déficit de 2,08 millions USD (40 %) qui doit être comblé par des financements provenant de sources externes ou d'autres sources, selon les estimations faites en s'appuyant sur la tendance de l'augmentation annuelle des dépenses. Le Tableau 3 indique les sources de financement proposées pour les projets de recherche au titre de la biennale 2021-2023

Tableau 3. Sources de financement proposées pour les projets de recherche au titre de l'exercice biennal 2021-2023.

Les sources de financement (USD)	2021-2022	2022-2021
Gouvernement de Trinité-et-Tobago		
Dépenses courantes	5,2	5,4
Capital	1,0	1,2
Fonds verts de Trinité-et-Tobago (3 propositions)	1,5	1,6
Sources externes (PNUE, FEM, etc.) 3 projets	0,5	0,6
Total	8,2	8,8

10. Plan de travail proposé et coût

Compte tenu du rôle élargi de l'IMA et de la nécessité d'accroître les fonds alloués à l'IMA, des fonds supplémentaires provenant de sources externes (PNUE, FEM, etc.) seraient mobilisés. Le Tableau 4 fait le récapitulatif des activités proposées dans le cadre des projets et des dépenses du CAR-IMA au titre de la biennale 2021/2023.

Tableau 4 : Résumé des activités proposées dans le cadre des projets et des dépenses du CAR-IMA au titre de la biennale 2021/2023.

Thème/Composante	Activité	Budget (USD)
Coordination du Programme	Promouvoir la ratification du Protocole LBS par les Parties non contractantes.	10 000
	Matériel promotionnel ciblé mettant en avant les avantages de la ratification à l'intention des publics divers, par exemple le grand public et le secteur privé.	10 000
	Fournir une assistance technique et une expertise-conseils aux Parties contractantes dans la mise en œuvre des dispositions de la Convention de Carthagène, du Protocole relatif aux déversements d'hydrocarbures et à celui relatif à la pollution d'origine tellurique (LBS). Lignes directrices sur l'échantillonnage, le suivi-évaluation des déversements d'hydrocarbures (activité menée par le CAR-IMA)	10 000
	Évaluer le rôle de la prévention, de la maîtrise et de la réduction de la pollution dans le cadre des efforts en cours visant à concevoir des approches fondées sur l'océan et l'économie bleue.	
Pollution tellurique et marine	Élaborer des lignes directrices pour la classification des eaux selon le Protocole LBS ;	50 000
	Classifier les eaux à usage récréatif/eaux réceptrices dans les pays spécifiques (3 pays) ;	10 000
	Définir des critères et des normes au niveau régional relatifs aux charges d'azote et de phosphore dans les rejets d'eaux usées domestiques et industrielles ;	30 000
	Stratégies et Plans d'action régionaux (Nutriments) mis en œuvre au niveau national (3 pays) ;	20 000
		60 000

	Mise en œuvre de projets pilotes nationaux de prétraitement des rejets industriels dans les systèmes d'eaux usées domestiques (3 pays) ;	
Suivi et évaluation	Élaborer des lignes directrices techniques spécifiques à la classification des bassins versants et des masses d'eau en vue d'un meilleur statut écologique.	30 000
	Quantifier les rejets industriels d'azote (N) et de phosphore (P) ainsi que d'autres polluants (3 pays) ;	20 000
	Atelier régional sur l'Indice d'Eutrophisation Côtière et la prolifération d'algues nuisibles ;	30 000
	Atelier régional sur l'identification et le suivi des polluants prioritaires ;	30 000
Gestion des connaissances	a) Nouvelles fiches d'information sur la pollution, notes de projet, des annonces d'intérêt public et des supports infographiques élaborées au compte du sous-programme AMEP en anglais, espagnol et français ;	10 000
	Améliorer la communication et la sensibilisation avec Bulletin LBS des Points focaux diffusés trimestriellement sur ICZM news (CAR-IMA)	5 000

10. Références

RAC_RAN Guidelines rev3 2008, Consolidated version for the 13th IGM which include the observation of all States and Organizations which participated in the working group – 10/09/2008.

IMA's Strategic plan 2019-2024

PNUE CEP, 2019. State of the convention area convention report.

Workplan and budget for the assessment and management of Environmental pollution (AMEP) Sub-Programme for the 2021-2022 Biennium, Fifth Meeting of the Scientific, Technical and Advisory Committee (STAC) to the Protocol concerning Pollution from Land based Sources and Activities in the Wider Caribbean, 15-17 March 2021., virtual meeting.

Annexe 1 : Projets et activités potentiels du CAR-IMA dans le cadre du Programme de travail 2021-2022.

THÈME A. Coordination et gestion du Programme				
Objectifs stratégiques :				
1. Renforcer les mécanismes de gouvernance régionaux et nationaux, la disponibilité des ressources et les capacités pour la mise en œuvre de la Convention de Carthagène et de conformité à ses dispositifs ; il en va de même pour les Protocoles relatifs aux déversements d'hydrocarbures et le Protocole tellurique, ainsi que des stratégies et plans d'action nationaux et régionaux approuvés au titre de la prévention de la pollution. 2. Mobiliser des ressources supplémentaires en vue de la mise en œuvre des Projets et activités non financés de la composante AMEP ; 3. Renforcer les synergies et la collaboration entre les CAR, les partenaires internationaux et régionaux et les organisations actives dans la grande région Caraïbes, et favoriser une plus grande participation des parties prenantes dans.				
Cibles définies pour la période 2020-2021 :				
1. Au moins 4 ratifications supplémentaires du protocole LBS ; 2. 2 Protocoles d'accord/Protocoles de coopération conclus et/ou mis à jour avec les partenaires régionaux ; 3. Au moins 10 activités conjointes avec des partenaires ;				
Principales activités	Projet(s)	Coordination	Partenaires	Livrables attendus
Promouvoir la ratification du Protocole LBS par les Parties non contractantes.	AME ACP, IWECO, CREW+,	Secrétariat	CAR-CIMAB, CAR-IMA, CARPHA, OECO, CCAD, IDB, GIZ	a) Nombre de ratifications du Protocole LBS porté à la hausse ; b) Matériel promotionnel spécifique portant sur les avantages de la ratification à l'intention de divers publics, par exemple le grand public, le secteur privé, les gouvernements et des secteurs économiques clés.
Apporter l'appui du secrétariat aux Réunions spéciales des Groupes de travail	SANS OBJET	Présidents des Groupes de travail	Membres des Groupes de travail CAR-IMA	a) Les réunions des Groupes de travail facilitées avec succès ;
Identifier les possibilités de mise en œuvre des Stratégies et des Plans d'action régionaux et/ou	SANS OBJET	Secrétariat	CAR-LBS CAR-IMA	Les pays commencent à mettre en œuvre des stratégies et/ou des plans d'action nationaux relatifs à la lutte contre la pollution; Plan d'action sur les stratégies de réduction des nutriments

nationaux en vue de lutter contre la pollution marine.				
Assurer la mise en œuvre rapide et coordonnée du programme, le suivi des progrès par rapport aux objectifs et indicateurs, l'évaluation périodique et la présentation des rapports.	Intégralement	Secrétariat, coordonnateurs régionaux de projets	Les CAR-LBS, Agences d'exécution partenaires CAR-IMA	<p>a) CREW+ : - 8 Projets nationaux lancés avec succès et mise en œuvre enclenchée ; - Organisation des réunions du Comité directeur ; Plan de travail du projet mis en œuvre conformément à l'échéancier ;</p> <p>b) Appui à la préparation de nouvelles Propositions de projets du FEM – Procaribe+, Projet FEM relatif à la gestion des déchets plastiques marins</p> <p>c) Appui à la mise en œuvre continue des projets AME ACP, FEM IWeco ainsi qu'aux projets lancés dans le cadre du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine (UNHSTF) ;</p> <p>d) Appui à la clôture des projets PNUD FEM CLME+ et à la préparation de leurs rapports finaux ;</p> <p>e) Soutien au lancement de nouveaux projets FEM et autres – FEM Islands, FEM IW Learn, Projet de la coopération allemande sur la gestion des déchets plastiques pour les PEID ;</p> <p>f) Nouveaux projets et activités en faveur de l'économie bleue, consommation et production durables, économie verte, gestion des déchets liquides, y compris leur mise en valeur en tant que ressource, économie circulaire et la gouvernance des océans ;</p> <p>g) Mises à jour trimestrielles des réponses du Secrétariat au STAC Recommandations, Décisions et Objectifs de la Conférence des parties ;</p>
Fournir une assistance technique	SANS OBJET	Secrétariat	Les CAR-LBS, le RAN, les Nœuds régionaux	a) Orientations sur la mise en œuvre nationale de la Convention de Carthagène et du Protocole

et une expertise-conseils aux Parties contractantes dans la mise en œuvre des dispositions de la Convention de Carthagène, du Protocole relatif aux déversements d'hydrocarbures et à celui relatif à la pollution d'origine tellurique (LBS).			CAR-IMA	LBS tels que fournis grâce aux notes de synthèses, aux modèles de documents gouvernementaux et/ou au jumelage ; b) Directives sur l'échantillonnage, le suivi et l'évaluation des déversements d'hydrocarbures (activité menée par le CAR-IMA)
Faciliter la coopération avec les projets pertinents et les mécanismes de coordination relatifs à la lutte contre la pollution.	SANS OBJET	Secrétariat	Les CAR CAR-IMA	a) Participation au Mécanisme de coordination du Plan d'action stratégique du projet CLME+ ; b) Participation aux comités et groupes de travail pertinents du siège du PNUE sur la pollution marine ; c) Renforcement de la participation au Partenariat de BÂLE sur les déchets plastiques ; d) Représentation au sein du Comité technique de Global Water Caribbean ; e) Représentation du Comité chargé de superviser la mise en œuvre des Plans d'action stratégiques sur la gestion des déchets et des ressources en eau ; f) Représentation au sein des Comités directeurs des projets pertinents, y compris les Projets FEM tels que : « Faciliter le dialogue et renforcer la coopération transfrontalière avec les législateurs en vue d'améliorer la gouvernance marine » ainsi que le projet « Renforcer l'Économie bleue : l'argument économique, une Politique éclairée par la Science et la Transparence » ;
Évaluer le rôle de la	SANS OBJET	Secrétariat	Les CAR	Les activités et concertations en cours, auxquelles participe le Secrétariat, dans le cadre des efforts déployés par les Parties

prévention, de la maîtrise et de la réduction de la pollution dans le cadre des efforts en cours visant à concevoir des approches fondées sur l'océan et l'économie bleue.			CAR-IMA	contractantes aux fins d'élaborer des approches qui soient fondées sur l'océan et l'économie bleue, reflètent les impacts économiques de la pollution ainsi que les retombées économiques liées aux mesures de maîtrise, de prévention et de réduction de la pollution ;
--	--	--	---------	--

THÈME B : Sources telluriques et marines de pollution			
Objectifs écologiques :			
<ol style="list-style-type: none"> 1. La pollution d'origine tellurique et marine n'a pas d'impact conséquent sur les écosystèmes côtiers et marins et la santé humaine ; 2. Les problèmes nouveaux et émergents liés à la pollution d'origine tellurique sont identifiés et traités, selon le cas. 			
Objectifs stratégiques :			
1. Maîtriser, prévenir et réduire la pollution marine provenant de sources telluriques et marines.			
Indicateurs 2020-2021 :		Cibles définies pour la période 2020-2021 :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de pays ayant mis à jour et/ou élaboré des politiques, des lois et/ou des réglementations relatives à la pollution ; 2. Nombre de directives nouvelles et/ou mises à jour en lien avec la pollution marine ; 3. Nombre de Formations et d'Ateliers de renforcement des capacités 4. Nombre de Parties contractantes disposant de : <ol style="list-style-type: none"> (a) Plans d'action nationaux élaborés pour lutter contre la pollution marine, les eaux usées, les déchets marins et les polluants nutritifs (b) Projets/Projets pilotes au niveau national axés sur les activités de réduction de la pollution 		<ol style="list-style-type: none"> 1. 6 pays dotés d'instruments politiques/réglementaires mis à jour et/ou nouveaux ; 2. 3 directives nouvelles/mises à jour élaborées/ mises à jour ; 3. Au moins 6 Ateliers régionaux ont été organisés 4. (a) Au moins 5 plans d'action nationaux relatifs à la pollution marine ; (b) Au moins 10 projets pilotes nationaux axés sur la réduction de la pollution. 	
Principales activités	Projet(s)	Coordination	Partenaire(s)
Livrables attendus			
2.1. Renforcement de la mise en œuvre des obligations découlant des Protocoles relatifs aux Sources telluriques de Pollution marine et aux déversements d'hydrocarbures, ainsi que des stratégies régionales connexes spécifiques aux déchets marins, les eaux usées et les nutriments			

Renforcer la capacité des Parties contractantes à réagir efficacement face aux incidents de pollution marine en renforçant les mécanismes sous-régionaux et régionaux et les plans d'urgence,	SANS OBJET	CAR-REMPEITC	OMI CAR (IMA)	Appui technique fourni aux Parties contractantes qui en font la demande, aux fins d'évaluer, préparer, adopter, mettre à jour, mettre en œuvre et tester des plans d'urgence nationaux et des accords/plans d'urgence régionaux ou sous-régionaux en rapport avec la préparation et la réponse aux déversements des hydrocarbures et des substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) provenant de navires, de ports maritimes, d'installations de manutention (sous réserve de financement) Atelier régional d'accueil sur les directives sur l'échantillonnage des déversements d'hydrocarbures, la surveillance, l'évaluation des déversements, l'effet sur l'environnement et les liens avec le pollueur (sous réserve de financement)
2.2 Élaboration et/ou mise à jour et/ou mise en œuvre de stratégies régionales, de plans d'action, et notamment, de lignes directrices, de normes et de critères, y compris d'éventuelles modifications au Protocole LBS et à ses Annexes				
Mettre à jour les Annexes/les dispositions des Protocoles LBS	CRew+	Secrétariat	Groupe(s) de travail CAR (IMA)	Groupe(s) de travail créé(s) par la cinquième session de la Conférence des parties et propositions de recommandations pour amendements au Protocole LBS et/ou à ses Annexes, formulées le cas échéant pour soumission à la Sixième session de la Conférence des parties ; Recommandations relatives aux modifications relatives au Protocole LBS aux fins de faciliter une réutilisation accrue des eaux usées domestiques y compris l'adoption de nouveaux critères ou normes pour les rejets d'eaux usées domestiques ; Examen, analyse et rapport en vue de l'élaboration d'une nouvelle Stratégie ou d'un nouveau Protocole sur la gestion des ressources en eau douce dans le cadre de la Convention de Carthage
Élaborer des directives techniques pour la classification des eaux, conformément aux exigences du Protocole LBS. Élaborer des directives techniques pour la	CRew+ CRew+	Secrétariat Secrétariat	CAR-LBS, Groupe de travail CAR-IMA	Élaboration des lignes directrices pour la classification des eaux selon le Protocole LBS (sous réserve de financement) ; Soutien apporté aux Parties contractantes dans la classification de leurs ressources en eau récréatives/réceptrices, sur demande (sous réserve de financement) Soutien apporté aux Parties contractantes dans la classification de leurs ressources en eau récréatives/réceptrices, sur demande (sous réserve de financement) Élaboration des lignes directrices pour la classification des bassins versants et des

classification des bassins versants et des plans d'eau en vue d'un statut écologique adéquat				plans d'eau (sous réserve de financement) ;
Promouvoir et soutenir la mise en œuvre de Stratégies régionales de réduction des déchets marins et des nutriments	AME ACP	Secrétariat	CAR-LBS, Noeud régional CAR (IMA)	Stratégies régionales lancées et utilisées comme base en vue de l'élaboration de nouvelles propositions de projets et de recherche de nouvelles opportunités de partenariat ;
2.3 Renforcer les politiques, législations et réglementations nationales en matière de prévention et de maîtrise de la pollution marine.				
2.4 Projets nationaux et pilotes sur les déchets marins, les nutriments et les eaux usées mis en œuvre.				
Mettre en œuvre des projets nationaux/communautaires dans le domaine de la gestion des eaux usées, la réduction des déchets marins/plastiques et des nutriments, la réutilisation et le recyclage ;	AME ACP, Projet de la coopération allemande sur la gestion des déchets plastiques ; CReW+	Secrétariat	Les Parties contractantes, les CAR-LBS, le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PNUE GPA), IDB, GIZ CAR (IMA)	<p>a) Projets nationaux et/ou communautaires mis en œuvre avec succès</p> <p>b) Projets pilotes de prétraitement des effluents industriels dans les canalisations d'eaux usées domestiques mis en œuvre (sous réserve de financement)</p> <p>c) Projets nationaux et/ou communautaires portant sur l'élimination des plastiques flottant sur les grands bassins fluviaux mis en œuvre avec succès.</p>
2.5 Identifier et résoudre les problèmes nouveaux et émergents, le cas échéant.				

Identifier et compiler les recherches les plus récentes sur les polluants nouveaux et émergents afin sensibiliser les Parties contractantes.	IWEco	Secrétariat	Les CAR-LBS, le RAN CAR (IMA)	Fiches d'information et notes d'examen préparées en lien avec les contaminants hautement prioritaires identifiés par le 5 ^e LBS STAC, y compris, mais sans toutefois s'y limiter, la question de l'acidification des océans, les microplastiques et les liens entre la pollution et les Sargasses ;
--	-------	-------------	----------------------------------	--

THÈME C : Suivi et évaluation intégrée des écosystèmes				
Objectifs écologiques :				
1. La pollution provenant de sources terrestres et marines n'a pas d'impact majeur sur les écosystèmes côtiers et marins et la santé humaine ; 2. Les problèmes nouveaux et émergents liés à la pollution d'origine terrestre sont identifiés et traités, le cas échéant.				
Objectifs stratégiques :				
1. Maîtriser, prévenir et réduire la pollution marine provenant de sources telluriques et marines.				
Indicateurs 2020-2021 :			Cibles définies pour la période 2020-2021 :	
- Nombre de pays ayant une capacité de suivi-évaluation nationale de la qualité des eaux de plaisance ; - Nombre de pays disposant d'un système de classification des eaux de plaisance à des fins de rejet d'effluents ; - Nombre de Formations et d'Ateliers de renforcement de Capacités.			- Six pays élaborent des programmes d'aménagement des eaux de plaisance et/ou améliorent les programmes relatifs à la qualité des eaux de plaisance ; - Trois pays mettent au point des systèmes de classification des plans d'eau récepteurs, conformément aux exigences du protocole LBS ; - 3 ateliers régionaux de renforcement des capacités ont été organisés.	
Principales activités	Projet(s)	Coordination	Partenaire(s)	Livrables attendus
2.1 Programmes nationaux de suivi de la pollution élaborés et/ou améliorés en vue d'y inclure les indicateurs pertinents tels que recommandés par le rapport SOCAR, spécifiquement dans le domaine de la pollution marine				
Soutenir l'élaboration et /ou l'amélioration des programmes nationaux de suivi de la qualité des eaux récréatives à l'aune des recommandations du Rapport SOCAR ;	IWEco, CReW+, GoM	Secrétariat	Les CAR-LBS, le RAN, l'agence CARPHA, INVEMAR, l'AIEA, l'Institut de pêches GCFI CAR (IMA)	Renforcement de la capacité des laboratoires nationaux et, le cas échéant, des laboratoires régionaux, sur la base d'une évaluation des besoins ; Recommandations techniques émises en vue de l'élaboration et/ou du renforcement des programmes nationaux de suivi de la qualité des eaux récréatives ; Établissement de relations avec les laboratoires régionaux aux fins de faciliter les tests et les analyses pour les Parties contractantes ;
Harmoniser et normaliser les méthodes de suivi et d'évaluation de la pollution et des déchets marins.	IWEco, CReW+	Secrétariat	Les CAR-LBS, le RAN, l'Institut de pêches GCFI, GIZ	a) Préparation des procédures opérationnelles d'application des bonnes pratiques de laboratoire ; b) Élaboration des Procédures de suivi (6 maximum) relatives à la pollution (eutrophisation et polluants), à la gestion des déchets marins et à l'échantillonnage ainsi

			CAR (IMA)	que l'analyse des microplastiques ; c) Essai réalisé en situation réelle pour une approche harmonisée de suivi des déchets marins
2.2 Outils d'évaluation de la pollution marine (y compris des cartes, des supports infographiques et des fiches d'informations) élaborés et/ou mis à jour en ce qui concerne les principaux polluants				
Mettre à jour les fiches thématiques à la lumière du Rapport SOCAR et la Stratégie régionale de réduction des nutriments ;	CREW+, AME ACP, IWECO	Secrétariat	Les CAR-LBS, le RAN, IDD, GIZ, OEA CAR (IMA)	a) Mise à jour des fiches d'évaluation et des cartes, préparées sur la base de nouvelles données issues de rapports et de stratégies en matière de lutte contre la pollution ;
2.3 Renforcement des capacités aux niveaux régional, sous-régional et national, y compris l'assistance technique, la formation et le renforcement des capacités.				
Soutenir les pays dans la mise en œuvre du Protocole LBS	IWEco, CREW+, AME ACP	Secrétariat	Les CAR-LBS, le RAN, IDB, GIZ CAR (IMA)	Assistance technique fournie et renforcement des capacités en vue de soutenir la mise en œuvre des dispositions relatives aux Instruments LBS Ateliers et formations à l'échelle sous-régionale/régionale portant sur les besoins communs en matière de renforcement des capacités et de remédiation aux lacunes dans les connaissances, en vue de la mise en œuvre du Protocole LBS par les Parties contractantes
Élaborer et mettre en œuvre des programmes nationaux de formation sur les principaux problèmes de pollution.	IWEco, CREW+, AME ACP	Secrétariat	Les CAR-LBS, le RAN, GIZ, IDB, CAWASA, GWP, PNUE-siège CAR (IMA)	Au moins 5 activités de renforcement des capacités élaborées dans le but d'améliorer les connaissances en matière de suivi et/ou d'évaluations intégrées des écosystèmes, notamment : (1) la collecte, l'analyse et le suivi d'échantillons ; (2) l'analyse, l'évaluation et la présentation des rapports des rapports ; (3) le suivi des polluants spécifiques et de nouvelles substances présentes dans les eaux récréatives et les effluents d'eaux usées ; Des cours de formation et d'autres orientations en matière de renforcement des capacités ont été élaborés sur des sujets transversaux concernant les PEID (tels que la planification de l'espace marin en tant qu'outil de promotion des

				<p>opportunités offertes par l'économie bleue)</p> <p>Formation intra- et interrégionale dispensée au sein des régions-PEID et entre différentes régions-PEID à travers les partenaires régionaux</p> <p>Formation sur l'Indice d'eutrophisation côtière et la prolifération d'algues nuisibles ; (sous réserve de financement)</p> <p>Formation portant sur le suivi de l'impact du ruissellement et des mauvaises pratiques d'affectation des terres ; (sous réserve de financement)</p> <p>Formation à l'identification et au suivi des polluants prioritaires (sous réserve de financement)</p>
Renforcer la collaboration avec le CAR-REMPTEIC et l'OMI afin de fournir aux Parties contractantes une assistance technique en matière de détection des déversements d'hydrocarbures, de surveillance, de modélisation des déversements d'hydrocarbures et d'évaluation des risques dans les zones contaminées.		CAR-REMPTEIC	Secrétariat ; IMO, CAR-IMA	Assistance technique fournie et renforcement des capacités nationales dans les domaines suivants : détection des marées noires, surveillance, modélisation des marées noires, évaluation des risques dans les zones contaminées

THÈME D. Approches de gestion écosystémiques				
Impacts à long-terme :				
<ol style="list-style-type: none"> Utilisation et mise en valeur durables des ressources côtières et marines grâce à la réduction des impacts de la pollution d'origine tellurique et marine ; Prise en compte des préoccupations environnementales dans les processus décisionnels relatifs à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources côtières et marines ; Cohérence effective entre les initiatives publiques et privées et entre les décisions des pouvoirs publics, concernant les écosystèmes côtiers et marins. Intégration des composantes des sous-programmes Pollution tellurique (LBS) et Biodiversité marine (SPAW). 				
2020-2021 Indicateurs :		Cibles définies pour la période 2020-2021 :		
<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de pays mettant en œuvre des projets appliquant la gestion fondée sur les écosystèmes ; - Le nombre d'études de cas et/ou de Nœuds d'expérience portant sur la gestion fondée sur les écosystèmes (EbM) ; - Le nombre de pays bénéficiant d'outils d'aide à la prise de décision ; - Les cours de formation/Webinaires portant sur l'approche EbM ou les outils de planification intégrée connexes ; 		<ul style="list-style-type: none"> - Dix pays mettant en œuvre les projets EbM ; - Quatre Études de cas élaborées et diffusées ; - Quatre Pays intégrant les principes de l'EbM dans les outils nationaux d'aide à la décision - Trois Ateliers régionaux de formation/webinaires organisés 		
Objectifs stratégiques :				
<ol style="list-style-type: none"> Réduire les pressions anthropiques/la pollution affectant les zones côtières et marines afin de prévenir et /ou réduire leur dégradation ; Assurer la préservation de l'intégrité des écosystèmes côtiers et marins à travers la maîtrise, la réduction et la prévention de la pollution marine ; Adopter des mesures visant à réduire l'impact négatif des risques naturels et en particulier des changements climatiques qui peuvent exacerber l'impact des polluants ; Veiller à ce que les activités menées dans les zones marines terrestres et côtières n'exacerbent pas la pollution marine. 				
Principales activités	Projet(s)	Coordination	Partenaires	Livrables attendus
Soutenir l'intégration continue des activités et renforcement des capacités des sous-programmes LBS et SPAW tels que conjointement conçus	Intégralement	Secrétariat	Groupes de travail, les CAR, le RAN CAR (IMA)	a) Projets et activités conjoints conçus et mis en œuvre ;

Soutenir l'utilisation des approches EbM à l'échelle de la région en partageant les enseignements tirés et les études de cas en vue de la mise en œuvre	IWEco, AME ACP, CLME+	Secrétariat	CAR-IMA	b) Des études de cas portant sur la gestion écosystémique (EbM) ont été élaborées et partagées avec les États membres. c) Les leçons tirées de la mise en œuvre du projet ont été partagées. d) Webinaire organisé et informations partagées avec les États membres.
---	-----------------------	-------------	---------	--

THÈME E. Gestion des connaissances et Informations et Communication

Objectifs stratégiques :

1. Renforcer les connaissances et la sensibilisation sur les meilleures pratiques, les enseignements tirés et les technologies appropriées e matière de maîtrise, de réduction et de prévention de la pollution marine ;
2. Compiler, analyser et présenter des données et des informations relatives à la pollution afin d'éclairer les politiques et la prise de décisions dans la grande région Caraïbes ;
3. Donner de la visibilité au Protocole LBS, à son rôle et aux réalisations inhérentes ainsi qu'à l'action des Secrétariats, des CAR-LBS et des RAN ;
4. Améliorer la qualité des rapports nationaux relatifs aux sources, aux impacts et à l'état de la pollution marine dans la grande région Caraïbes.
5. Œuvrer en faveur d'une plus grande mobilisation et d'un réseautage renforcé avec les gouvernements, la société civile, les bailleurs, les jeunes, le secteur privé et le grand public

Cibles définies pour la période 2020-2021 :

1. 25 rapports, fiches d'information et autres publications scientifiques ;
2. Au moins 12 communiqués de presse en ligne et 30 articles ;
3. 30 événements/manifestations parallèles ;
4. 1 Outil d'aide à la décision sur la pollution développé dans un cadre pilote.

Principales activités	Projet(s)	Coordination	Partenaires	Livrables attendus
Élaborer des produits thématiques à la lumière des conclusions du Rapport relatif à l'état de la zone de la Convention sur la pollution marine et de la Stratégie régionale de réduction des nutriments	IWEco, CReW+, AME ACP	Secrétariat	Les CAR-LBS, GIZ CAR (IMA)	Élaboration des fiches d'information et conception d'éléments infographiques portant sur des aspects spécifiques de la pollution ;

<p>Identifier les opportunités d'amélioration des bases de données et des plates-formes d'information nationales et/ou régionales.</p>	<p>IWEco, CLME+, CReW+</p>	<p>Secrétariat</p>	<p>Les CAR, GIZ CAR (IMA)</p>	<p>a) Rendre opérationnelles les plateformes régionales de partage de données et d'informations relatives à la pollution, tout en accordant la priorité aux données présentée par le Document SOCAR aux fins de tels partages, et promouvoir l'intégration des données sur l'habitat marin ;</p> <p>b) Présentation des informations relatives à la plate-forme CLME + Hub, y compris sur la mise à jour continue de la base de données du projet et des Points focaux ;</p> <p>c) Nouvelles plates-formes nationales/bases de données mises à jour, soutenues par la mise en place d'une plate-forme régionale dédiée à la gestion intégrée des ressources hydriques et des eaux usées (IWWM)</p> <p>d) Mise au point des bases de données nationales sur les installations existantes de traitement des eaux usées (sous réserve de financement)</p> <p>e) Mise à jour du site Web du PEC dans le but de réviser la fonction de centre documentaire pour les indicateurs liés à la pollution et pour les rapports portant sur certains ODD tels que les ODD 6 et 14, y compris des informations relatives aux options de financement, aux technologies de traitement des eaux usées à petite et grande échelle, et aux politiques et pratiques en matière de gestion des ressources en eau et de gestion des eaux usées.</p>
<p>Soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de communication du Secrétariat de la Convention de Carthagène et des projets en cours d'exécution.</p>	<p>IWEco, CReW+</p>	<p>Secrétariat</p>	<p>Les CAR, GIZ CAR (IMA)</p>	<p>a) Sites Web du PEC et du projet mis à jour régulièrement avec des articles relatifs au Protocole LBS et à la pollution marine ;</p> <p>b) Au moins 2 campagnes de communication sur la prévention de la pollution, conçues et mises en œuvre ;</p> <p>c) Participation à des réunions, expositions et webinaires nationaux et régionaux en vue de présenter les meilleures pratiques ainsi que les leçons tirées et les technologies adéquates</p>

				<p>en matière de prévention, réduction et maîtrise de la pollution dans la grande région Caraïbes ;</p> <p>d) Nouvelles fiches de renseignements sur la pollution, sommaires de projet, messages d'intérêt public et supports infographiques conçus dans le cadre des activités du sous-programme AMEP, en anglais, espagnol et français ;</p> <p>e) Des modèles standard d'exposés et de produits de communication du sous-programme AMEP ont été conçus et diffusés aux points focaux LBS, aux CAR, au RAN et aux Nœuds régionaux ;</p> <p>f) Des outils de connaissance, des études de cas et des pratiques modèles du FEM CLME+, FEM IWeco et d'autres projets et activités portant sur la gestion des eaux usées domestiques, la réduction des déchets marins et la gestion des nutriments ont été compilés et diffusés ;</p> <p>g) Lancement officiel du Rapport SOCAR sur la pollution marine, Stratégie régionale de Réduction des nutriments et Stratégie régionale relative à la gestion des déchets marins ;</p> <p>h) Production et diffusion de la documentation relative à la sensibilisation et à l'information sur la pollution marine liée aux effluents provenant des navires ;</p> <p>i) Contribution en données et en informations aux rapports régionaux, mondiaux et aux évaluations portant sur la pollution marine.</p>
Facilitation des échanges de meilleures pratiques, des leçons apprises, jumelages et partage d'expérience entre et parmi les Parties contractantes	IWEco, CReW+, IWLearn	Secrétariat	GIZ, les CAR et les RAN CAR (IMA)	<p>a) Activités de jumelage et de dialogue en appui à la collaboration régionale parmi les PEID grâce à une coopération entre tous les projets relevant du domaine d'action du FEM et les pays participants ;</p> <p>b) Renforcement de la présence Web et enrichissement du catalogue de ressources afin de faciliter le partage d'information et l'apprentissage à travers l'ensemble du portefeuille-projets des PEID en</p>

				appui aux zones concernées par l'Initiative SAMOA, et bien au-delà
Soutenir les Journées commémoratives environnementales axées sur la pollution marine.	AME ACP, IWEco, CREW+,	Secrétariat	Bureau régional du PNUE, GIZ CAR (IMA)	Trois célébrations nationales ont été appuyées par la fourniture de documents techniques et promotionnels, et par la participation du Secrétariat, du CAR et/ou des RAN. Une célébration régionale a bénéficié de la production des documents techniques et promotionnels et a été enrichie par la participation du Secrétariat, des CAR et/ou des RAN.
Améliorer la communication avec les Points focaux LBS et renforcer les activités de promotion à travers ceux-ci	Intégralement	Secrétariat	Les CAR CAR (IMA)	Conception des bulletins d'information/bulletins d'information numériques et diffusion trimestrielle auprès des points focaux ; Au moins 3 webinaires ont été organisés chaque année en lien avec les travaux du Protocole LBS et du Protocole relatif aux déversements d'hydrocarbures ; Bulletin d'information diffusé trimestriellement, relayant l'actualité relative à la gestion intégrée des zones côtières à travers ICZM News— (CAR-IMA)